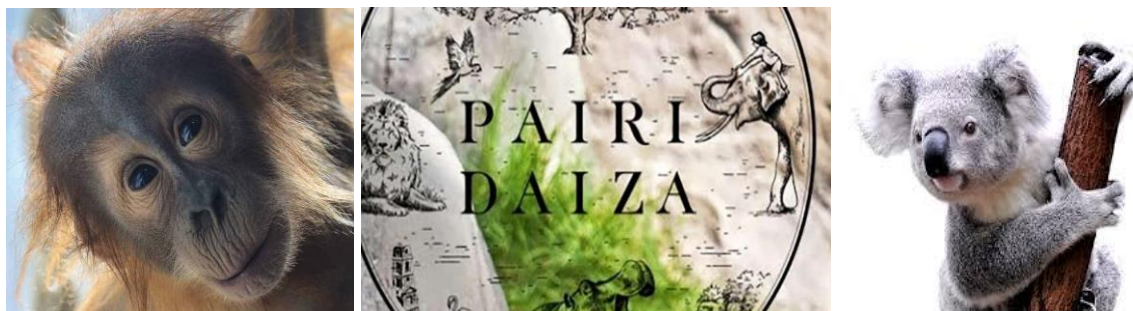




## Une journée à Pairi Daiza, Samedi 13 octobre 2018



Une journée à Pairi Daiza, c'est un voyage au bout du monde. Sur les cinq continents, au milieu de jardins somptueux, aux croisements de cultures ancestrales et en compagnie de plus de 5.000 animaux issus de 500 espèces, une journée de découverte, d'exploration et de moments uniques vous attend.

### Programme de la journée

- 08h00** Rendez-vous sur l'Esplanade du Cinquantenaire – face au musée Autoworld.  
**08h15** Départ de Bruxelles en autocar et trajet jusqu'au parc animalier Pairi Daiza à Brugelette.  
**Vers 09h45** Arrivée au parc Pairi Daiza (Domaine de Cambron 1, 7940 Cambron-Casteau).  
**10h00** Distribution des tickets d'entrée par le responsable du groupe sur la drève, devant le porche et accès au parc. (*Le groupe doit être au complet pour entrer dans le parc*).  
**10h15** Accueil petit déjeuner au restaurant l'Oasis (*un café, un thé ou un chocolat chaud et 2 viennoiseries*).



**11h00 à 12h15** Visite guidée de la «**La Cité des Immortels**» (*rendez-vous avec le guide à 11h00 devant l'Aquarium*).

Ici, le temps s'arrête et la Chine nous dévoile ses trésors. Tout est authentique : les temples, les pavillons, les chemins de pierres semi-précieuses, le jardin des lettrés, les tuiles vernissées délicatement colorées, les rochers, les dalles, les jades, les bronzes... et ces fascinants pandas

roux, oiseaux ou encore alligators qui nous accueillent dans ce qui est à ce jour le plus grand jardin chinois traditionnel jamais construit hors de Chine. La spectaculaire charpente du restaurant de gastronomie chinoise «**Temple des Délices**» et sa «**Cour du Marchand de Thé**», ou encore la superbe «**Maison de Thé**» (où se dégustent les meilleurs thés de Chine) ont été réalisées par des compagnons bâtisseurs tout droit venus de Shanghai. Leur œuvre témoigne d'un savoir-faire ancestral auquel s'ajoute un mélange d'humilité, de sens du beau, de respect des traditions. Un très beau voyage guidé dans l'Empire du Milieu commence...

**12h30 à 14h00** Temps libre pour le déjeuner (*plusieurs aires de pique-nique sont mises à votre disposition au sein de Pairi Daiza*).

**14h30 à 15h45** Visite guidée du «**Royaume de Ganesha**» (*rendez-vous avec le guide à 14h20 devant l'Aquarium*).

Rizières majestueuses qui ondulent doucement sous le vent, bananiers et fleurs exotiques qui s'épanouissent sous la caresse du soleil, temples somptueux ramenés du bout du monde, les ors et les couleurs vives de Bali..., le «**Royaume de Ganesha**» nous transporte en Asie du Sud-Est, dans l'archipel indonésien. Les éléphants de Pairi Daiza règnent en maîtres sur ce monde envoûtant. Quand s'installe la douceur du printemps, ils se baignent sous le regard des visiteurs et se promènent dans les allées de Pairi Daiza. Les loutres, antilopes cervicapres, macaques, calaos et autres porcs épics égayent encore un peu plus un paysage largement dominé par le «**Temple des fleurs**». Plus loin, la «**Maison de l'Artisan**» offre à notre regard les merveilles de l'artisanat thaï, un temple consacré au Dieu Eléphant Ganesha et un autre à Bouddha. Vous ne manquerez pas les nouvelles additions au Royaume de Ganesha que sont le «**Temple des Léopards**» et le «**Temple des Tigres**», qui est la résidence de deux magnifiques tigres blancs.

**16h00** Temps libre dans le parc.

**17h00** Fin de la visite, rendez-vous à la sortie du parc (sous le porche) et retour en autocar vers Bruxelles.

**18h45** Arrivée à Bruxelles et fin de nos services.

**Prix par personne** à payer à l'inscription :

Jusqu'à 24 voyageurs : **103,00 €** par personne (+ de 60 ans),

**105,00 €** par personne (- de 60 ans).

A partir de 25 voyageurs : **96,00 €** par personne (+ de 60 ans),

**98,00 €** par personne (- de 60 ans).

*Ce voyage est calculé pour un nombre minimum de 20 et maximum de 35 personnes.*

**Délai d'inscription : 8 septembre 2018.**

**Ce prix comprend :**

✓ Le transport en autocar de tourisme aller/retour (Bruxelles/Brugelette/Bruxelles),

✓ L'entrée au parc - le petit déjeuner (à l'Oasis) - 2 visites guidées,

✓ Le pourboire pour le chauffeur et pour le guide.

**Ce prix ne comprend pas :**

✓ Le repas de midi - les boissons extra - les frais personnels.

✓ L'assurance voyage Mondial Assistance (prime : sur demande).

*N.B. : Nos prix ci-dessus sont calculés de bonne foi d'après les tarifs en vigueur en mai 2018 ; toute fluctuation des tarifs, des taxes, de la TVA peut nous obliger à adapter nos prix.*

**Résiliation du projet par le voyageur :**

**En cas de remplacement possible :**

\* Jusqu'à 4 jours avant le départ (10/10/2017) aucune pénalité en cas de remplacement si ce remplacement n'entraîne aucun frais supplémentaire.

**En cas de NON remplacement :**

\* Perte de 50% du prix du voyage pour toute annulation survenant entre le 21ème (23/9/2018) et avant le 15ème jour (29/9/2018) avant le départ.

\* Perte de la totalité du prix du voyage pour toute annulation survenant entre le (30/09/2018) et le jour du départ.

Les voyageurs devront être munis de papiers d'identité et, de manière générale, de tous documents exigés par la législation, les réglementations administratives en Belgique.



**Organisation :**

TELLUS Incentive & Travel Company, Bruxelles.



Responsable de l'activité,  
Yvette Demory.



**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**UNE JOURNEE A PAIRI DAIZA**  
**Samedi 13 octobre 2018**

**A compléter en caractères d'imprimerie et à renvoyer à :**

AIACE - Section Belgique – c/o Commission européenne  
G—1 1/50 – 1049 Bruxelles  
E-mail : [aiace-be@ec.europa.eu](mailto:aiace-be@ec.europa.eu) - Fax (32) 02/299 52 89

**ATTENTION : Aucune inscription n'est acceptée par téléphone !**

Mme/Melle/M. : .....N° de membre : .....:  
Adresse : .....  
.....  
Tél. /Fax : ..... GSM : .....  
E-mail : ..... Date de naissance : .....

Je serai accompagné(e) de :

Mme/Melle/M. .... Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tél. /Fax ..... GSM : .....  
E-mail : .....

Désire réserver :

... place(s) à **103,00 €** par personne (+ de 60 ans),  
... place(s) à **105,00 €** par personne (- de 60 ans).

**Ce montant est à payer à l'inscription au compte :**

IBAN : BE68 2100 3777 0034 - BIC : GEBABEBB  
de l'AIACE – section Belgique –  
avec la mention : Pairi Daiza 2018.

Date : .....

Signature : .....

N° du compte qui sera utilisé pour le paiement :

.....

Nom du titulaire :

.....

Partie réservée à l'A.I.A.C.E. Section

Belgique

N° de l'extrait : .....

Montant versé : ..... €



## **CONDITIONS GENERALES**

1. L'AIACE, section Belgique, n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable des conséquences ou dommages quelconques, matériels ou corporels, en cas d'accidents survenus à un participant durant les activités de l'association ou en relation avec celles-ci. Il appartient à chaque participant d'assurer les risques liés à la participation aux activités par des polices d'assurances individuelles, en ce compris la responsabilité civile.
2. L'AIACE, section Belgique, ne peut être tenue responsable en cas de vol, disparition, dommage ou détérioration de valeurs, biens ou équipements personnels des participants à ses activités.
3. L'AIACE, section Belgique, n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation d'activités programmées ou de modifications apportées à l'organisation des activités.
4. En cas d'annulation d'une activité, la responsabilité de l'AIACE, section Belgique, se limite au remboursement intégral au participant inscrit des sommes qu'il a déjà payées au jour de l'annulation, au titre d'inscription à l'activité annulée.
5. La signature du présent bulletin implique la responsabilité financière pour les prestations ainsi demandées et l'obligation de payer intégralement les contributions et frais de participation.
6. Dans le cadre des activités de voyages, l'AIACE, section Belgique, se limite à collecter et centraliser les demandes de participations et de les transmettre à l'agence de voyages organisatrice et responsable du voyage. En aucun cas, l'association ne pourrait être considérée comme organisatrice du voyage ou intermédiaire de voyages au sens de la Directive 90/314/CE du Conseil du 13 juin 1990, concernant les voyages, vacances et circuits à forfait ou des dispositions de la loi du 16 février 1994, régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages. La responsabilité légale et contractuelle de la bonne fin des voyages repose exclusivement sur l'agence ou l'opérateur chargé de leur organisation et de leur exécution, à l'exclusion de toute responsabilité dans le chef de l'Association ou de ses responsables.

### **Conditions applicables en cas de désistement ou d'absence au départ**

1. Tout désistement à une activité doit être obligatoirement confirmé par écrit.
2. Après la date de clôture des inscriptions, un désistement donnera lieu à la retenue des frais réels irrécupérables. De plus, un montant de 5% du prix global de participation sera retenu au titre de frais administratifs. En tout état de cause, la retenue ne pourra être inférieure à un montant de 15,- euros par personne ou au montant total des activités dont le coût est inférieur à 15,- euros par participant. Un désistement à partir de 15 jours calendrier avant la date de l'activité ou l'absence au départ pour quelque raison que ce soit entraînera le paiement intégral du prix de l'activité.
3. Lorsqu'un participant choisit de ne pas profiter de l'une des prestations offertes dans le cadre d'une activité, ceci ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf disposition particulière à cet effet approuvée par la personne responsable de l'activité.

-----